

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le 10/2/26

ID : 084-218400828-20260205-D2026_005-CC

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

CS

COMMUNE DE MORMOIRON

DECISION N°005/2026

Portant : Le contrat d'engagement de Brass Coulée Titanic Orchestra – Asso BCTO Fanfare des Baronniees lors de la foire aux asperges

NOUS, Maire de la Commune de Mormoiron

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu les articles L2122-1 et R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°57/2024 en date du 23 novembre 2024

Considérant le projet d'organiser la foire aux asperges 2026

Considérant la proposition de Brass Coulée Titanic Orchestra – Asso BCTO Fanfare des Baronniees

DECIDE

Article 1° : d'accepter l'offre pertinente de Brass Coulée Titanic Orchestra – Asso BCTO Fanfare des Baronniees

70 Avenue de la Gare

26170 Buis-les-Baronniees

Pour la journée du 26 avril 2026 après-midi

Montant TTC : 400 €

Imputation budgétaire : Budget principal – article 6232

Marché sans publicité ni mise en concurrence préalables :

Article 2° : En application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet « télécours citoyen », en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telercours.fr.

Article 3° : Monsieur le Maire et Madame la Secrétaire Générale sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera affichée et transmise au Représentant de l'État dans le département publiée et affichée conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à MORMOIRON, le 05 février 2026

Date de publication, certifiée
exécutoire le : 09.02.2026



Par délégation du Conseil Municipal

LE MAIRE,

Bernard LE DILY

